

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Informations diverses portées à la connaissance du Conseil
 - Point d'avancement sur le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) ;
 - Point sur la situation budgétaire
 - Point d'avancement sur les travaux en cours
 - Signature d'une convention avec TV Ardèche
 - Information sur une demande de l'école pour l'acquisition d'ordinateurs
 - Information sur une demande d'aide pour la réfection de sanitaires
 - Information sur la fermeture temporaire de la salle des jeunes
 - Point sur l'extinction nocturne de certains quartiers

- ✓ Délibérations pour :
 - Soutien au projet d'extinction de l'éclairage public
 - SIVU des Inforoutes : retrait et adhésion de communes
 - Embauche et formation d'un employé communal
 - Modification des tarifs et conventions de loyers
 - Choix du bureau d'Etudes pour la rénovation de la STEP
 - Emprunt pour financer les travaux 2009
 - Acquisition d'un terrain pour protéger les sources du Mont-Chaix
 - Passage en Agence Postale du Bureau de Poste

- ✓ Questions diverses

- ✓ Agenda

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h05)

Jean-François COUETTE (Maire)

~~Raymond BORDAS~~ (1^{er} adjoint) (*absent excusé – pouvoir donné à J.F. COUETTE*)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)

~~Didier CHIEZE~~ (*absent excusé – pouvoir donné à Bernard PIPAZ*)

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET (*absent à 20h05 arrive à 20h30 pour participer aux délibérations*)

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ

Daniel POINARD

Secrétaire de séance : Nathalie DESGRAND-FOUREZON

(Vérification du quorum : 8 personnes à l'ouverture + 2 pouvoirs donc 10 voix)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 26/06/2009) : pas de remarque

Le Conseil Municipal formule des vœux de guérison à l'attention de Christian DEYGAS et assure son soutien vis à vis de sa femme et de ses enfants.

Mme Josette GIBERNON assure le remplacement de Corinne MEALLIER durant les congés de cette dernière jusqu'au 7 septembre 2009.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

I INFORMATIONS DIVERSES PORTEES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL

1.1 Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

- Résumé de la commission PLU du 23 juillet 2009 (voir compte-rendu PLU N°16).

"I07-0077 CR16 LA
LOUVESC _version cc

(Ce résumé a été communiqué aux membres de la commission PLU avec la convocation de ce Conseil)

- Le Conseil est informé des zones réservées particulières où le droit de préemption de la commune sera utilisé. M. le Maire propose d'ajouter le garage DUC et la montée du même nom.
- Le projet de cheminement piéton entre Grand-Lieu et le Lotissement du Val d'Or est évoqué. Les conseillers sont « dubitatifs » sur sa nécessité et sur les éventuels dédommagements qu'il faudra verser aux propriétaires. M. le Maire propose d'attendre le résultat de l'Enquête d'Utilité Publique pour trancher sur ce point.
- Un conseiller demande à ce que des emplacements réservés soit prévus pour des parkings (côté camping ?).
- Les membres du Conseil sont invités à prendre connaissance du nouveau règlement et à faire de leurs remarques avant la fin octobre 2009

(20h30 arrivée de Thierry FANGET donc 11 voix)

1.2 Situation budgétaire

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2009, il avait été clairement précisé que l'équilibre ne pourrait être atteint qu'avec le recours à l'emprunt au vu des travaux engagés sur l'année 2009 et au vu des faibles montants de subventions. Le contrat de trois ans « CAP TERRITOIRES 2007-2008-2009 » avec le Département (Conseil Général) se terminant, il était de toute manière absolument nécessaire de réaliser les travaux programmés sur ce contrat sous peine de perdre les subventions.

Le tableau suivant résume toutes les opérations engagées depuis le début de l'année 2009.

En vert les opérations prévues et en rouge celles non prévues avec à chaque fois le montant de la dépense et de la subvention prévues.

Désignation de l'opération	Dépense (HT)	Subvention (HT)
Rénovation des gîtes communaux	20.935€	4.000€
Travaux de goudronnage de la voirie	25.000€	10.000€
Evacuation des boues non conformes STEP	12.721€	0€
Mise en place d'une borne pour camping car	8.054€	3.200€
Réparation d'une partie zinguerie sur la Basilique	6.785€	1.600€
Réparation du réseau assainissement transfert STEP	6.159€	3.388€
Aménagement de Grand Lieu	6.880€	1.200€
Réparation assainissement restaurant de la Poste	4.589€	0€
Mise en conformité SSI du CAC	5.804€	0€
Etude préliminaire pour la rénovation de la STEP	4.280€	800€
Mise en place de l'électricité au Parc des Pèlerins	3.962€	0€
Numérisation réseau EU	2.890€	1.200€
Installation de panneaux de basket au CAC	500€	0
TOTAUX :	108.559€	25.388€

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

Des subventions ont été obtenues (voir tableau) mais les sommes ne seront pas versées avant la fin de l'année.

La situation de la trésorerie a été très tendue à la fin du mois de juin 2009. Il a été nécessaire de geler le versement des subventions aux associations de manière à pouvoir payer les salaires. Le recours au maximum de la ligne de Trésorerie soit 25.000€ supplémentaire a permis de pallier à l'urgence au 31 juillet. Mais, cette solution ne peut-être que provisoire. En conséquence le recours à l'emprunt est obligé. Il n'y aura donc pas de grands projets d'investissements en 2010 (mise à part l'Etude de la nouvelle STEP). Les subventions qui arriveront en fin d'année 2009 serviront à rembourser la ligne de trésorerie.

Des conseillers demandent s'il ne serait pas judicieux de vendre un bien public.. M. le Maire n'y est pas favorable pour l'instant.

Une demande est faite pour calculer exactement la capacité d'emprunt de la commune au moment du vote du prochain budget en 2010 afin de connaître la marge de manœuvre financière exacte.

1.3 Point d'avancement sur les travaux en cours

- ✓ Evacuation des boues de la STEP (enfin terminée !)
- ✓ Borne pour camping-cars (achèvement fin août)
- ✓ Aménagement de Grand-Lieu (dès que possible)
- ✓ Curage (boulangerie BRUNEL – EHPAD – Place Centrale – Station de relevage)
- ✓ Reste de nombreux murets à réparer et la clôture de la source du Perrier à monter ...

1.4 Signature d'une convention avec TV Ardèche

Monsieur le maire indique qu'il a signé avec TV Ardèche une convention conformément aux points discutés lors du précédent Conseil afin de réaliser pour l'année 2010 un film promotionnel sur Lalouvesc. Une lecture du texte de la Convention est faite et des réponses sont apportées aux conseillers par rapport aux questions soulevées lors du précédent Conseil Municipal. Les communes qui figureront sur le DVD avec Lalouvesc sont les villages du Cheylard, de Coucouron et probablement de Vivier. Le DVD devrait être prêt pour les fêtes de fin d'année.

Un conseiller fait les remarques suivantes :

- 1) Sur ce sujet nous sommes allés beaucoup trop vite.
- 2) L'extrait diffusé sur Internet pour le Carrefour des Arts manque de professionnalisme, ce qui est de mauvaise augure pour la suite.
- 3) Rien ne garantit que Lalouvesc sera mis en valeur par rapport à des communes comme le Cheylard, Coucouron ou Vivier.
- 4) Il y a peu de chance que la commune, déjà fort endettée, rentre dans ces frais avec la vente des DVD.

1.5 Demande de l'école pour l'acquisition d'ordinateurs

Dans le cadre du plan de l'Etat pour relancer l'économie, 50 millions d'euros, doivent être consacrés à l'équipement numérique des écoles. L'association OGEC gérant l'école privée du village a demandé si la mairie comptait participer à ce projet et quel montant d'aide elle apporterait.

M. le Maire n'a rien contre ce projet, mais, financièrement, compte-tenu de l'état budgétaire de la commune aucune aide ne sera possible avant 2010 et elle sera limitée. Le coût pour l'école privée de Lalouvesc serait d'environ 13.000€ avec 80% d'aide, mais, cela suppose vraisemblablement que la mairie se porte maître d'ouvrage et avance la trésorerie ce qui est aujourd'hui impossible. Seule une aide limitée, sous forme d'une subvention exceptionnelle, serait possible. Une réunion avec l'OGEC doit avoir lieu début septembre pour préciser les besoins exacts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

1.6 Demande d'aide pour la réfection de sanitaires

La communauté des jésuites nous sollicite pour une aide financière concernant la réfection des sanitaires extérieurs à l'Abri du Pèlerin. Dans l'état actuel des finances communales M. le maire ne voit pas comment donner suite à cette demande.

1.7 Information sur la fermeture temporaire de la salle des jeunes

La salle des jeunes a été fermée une première fois au début de l'Eté pour cause de consommation d'alcool et de tapage nocturne. Après la fermeture temporaire de cette salle, certains jeunes, dans la nuit du 14 juillet 2009, ont eu un comportement qui aurait pu avoir de très graves conséquences. C'est pourquoi la fermeture de la salle a été maintenue jusqu'au 24 août 2009 et M. le Maire attend toujours une rencontre avec le président de l'association des jeunes.

1.8 Point sur l'extinction nocturne de certains quartiers

Lecture est faite de la réponse de monsieur le Maire et de ses adjoints par rapport à la pétition envoyée anonymement aux conseillers municipaux, à la Brigade de Gendarmerie et au Trésor Public du canton. La parole est donné aux conseillers afin qu'ils donnent leurs avis sur ce sujet.

Un vif débat s'engage au sein du Conseil d'où il ressort les points suivants :

- L'éclairage public est un droit pour tous les citoyens d'une commune.
- Aucun calcul précis du nombre de points d'éclairage éteints n'a été fait (puissance consommée de ces points ?) et donc l'économie potentielle ne peut-être chiffrée.
- Pourquoi, si c'est une phase d'essai, avoir choisi certains quartiers plutôt que d'autres ?
- D'autres solutions auraient dues être envisagées (ampoules basses consommations par exemple)
- Le Conseil a été mis devant le fait accompli sans débat.
- Enfin, d'autres conseillers y voient une polémique orchestrée avec un arrière goût d'élection municipale. Une discussion préalable aurait dû être envisagée entre les contestataires et le Conseil Municipal avant de faire signer une pétition.

II DELIBERATIONS

2.1 Délibération pour soutenir le projet d'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire ne s'attendait pas à un tel désaccord et reconnaît qu'une meilleure préparation aurait été nécessaire pour ce projet. Il demande néanmoins un vote de soutien du Conseil par rapport à l'extinction de l'éclairage public évoquée précédemment.

Délibération : 2 Abstention(s) 3 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve l'extinction de l'éclairage public dans certains quartiers la nuit et ce dans un esprit d'économie d'énergie et de développement durable.

2.2 SIVU des Inforoutes de l'Ardèche :

La commune de Barnas a demandé son retrait des Inforoutes de l'Ardèche Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique (SMIVU) par une délibération datant du 20 mars 2009.

Par délibération en date du 6 juillet 2009 le comité syndical des Inforoutes a donné un avis favorable à ce retrait.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

La commune de Saint Pierre la Roche a demandé son adhésion aux Inforoutes de l'Ardèche Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique (SMIVU).

Par délibération en date du 6 juillet 2009 le comité syndical des Inforoutes a donné un avis favorable à cette adhésion.

M. le maire rappelle qu'il est membre du comité syndical des Inforoutes mais qu'il était absent lors de la séance du 6 juillet 2009 ainsi que son suppléant.

Compte tenu du mode de fonctionnement des SIVU, chaque commune doit maintenant se prononcer individuellement sur les cas précités.

M. le maire propose de donner son accord à ce retrait et à cette adhésion estimant que chaque commune doit rester libre de ses choix d'appartenance ou non à un syndicat.

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune de Barnas et l'adhésion de la commune de St Pierre la Roche au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

2.3 Délibération pour l'embauche d'un employé communal

Monsieur le Maire rappelle que le 30 novembre 2009 l'un de nos employé communal Monsieur Jacques FOREL partira à la retraite. Lecture est faite du courrier avec accusé de réception de Monsieur Jacques FOREL, daté du 18 août 2009, déclarant qu'il prendra sa retraite au 1^{er} décembre 2009. Il indique également qu'une nouvelle personne a été embauchée sous contrat CAE à 26h/semaine pour une durée de six mois jusqu'au 15 octobre 2009.

Monsieur le Maire propose donc d'embaucher, comme stagiaire (conformément aux procédures des collectivités territoriales), à partir du 15 décembre 2009 à temps complet et à durée indéterminée Monsieur Eric BONNEFOY sous réserve que ce dernier obtienne son permis poids-lourd. Une délibération n'est pas nécessaire dans la mesure où Monsieur Eric BONNEFOY va venir en remplacement d'un poste existant (un simple arrêté du Maire suffit).

Compte-tenu que le contrat CAE de Monsieur Eric BONNEFOY s'achève le 15 octobre 2009, le contrat CAE de ce dernier sera donc prolongé jusqu'au 14 décembre 2009.

A noter également que M. Eric BONNEFOY partira en formation pour obtenir son permis poids lourd durant le mois d'octobre 2009, condition nécessaire pour conduire certains engins de la commune.

Enfin, une délibération est requise pour créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de manière à augmenter d'échelon la secrétaire de mairie actuelle.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de faire monter d'un échelon la secrétaire de mairie.

2.4 Délibération pour la modification des tarifs et conventions de locations

- Départ du locataire de St Monique
- Départ du médecin du Cabinet médical
- Transfert du Cabinet Infirmiers dans le local du médecin
- Nouveau locataire dans l'appartement ancienne Ecole Publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

Ces différents dossiers n'ont pas pu être traité par le Maire faute de délégation de pouvoir adéquate. En conséquence de quoi M. le Maire demande au Conseil de pouvoir rédiger et signer les conventions ou baux de location pour les logements communaux ainsi que fixer les tarifs de locations de ces logements.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer des conventions de loyer et établir et réviser les prix des locations dans les logements locatifs de la commune.

2.5 Choix du BE pour rénovation de la STEP

Compte-rendu des commissions « Finances et Appel d'Offres » et « Travaux, Voies et Réseaux » réunies le 17/08/2009 pour ouvrir les plis et choisir le candidat qui assurera la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de notre STEP (STation d'EPuration).

Le compte-rendu est effectué par M. Bernard PIPAZ conseiller municipal.

L'avis des commissions est de retenir la société BEAUR (un extrait de Kbis sera demandé)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après avis des commissions le Conseil Municipal approuve l'avis des commissions « Finances & Appels d'Offres » et « Travaux » et retient la société BEAUR comme Maître d'œuvre pour la rénovation de la STEP.

2.6 Emprunt pour financer les travaux 2009

Compte-tenu ce qui a été évoqué au §1.2 sur la situation budgétaire 2009, M. le Maire demande l'autorisation d'emprunter pour la commune 100.000€ auprès des banques.

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recourir exceptionnellement à l'emprunt dans la limite de 100.000€ afin de financer les projets d'investissement de la commune sur l'année 2009.

2.7 Délibération pour acquérir un terrain pour protéger les sources du Mont-Chaix

Monsieur le Maire revient sur un sujet déjà évoqué lors du précédent Conseil du 26 juin 2009. Le propriétaire de la parcelle AB 165 située à Rochelipe-Sud dans le périmètre de protection des sources du Mont-Chaix cherche toujours à vendre son terrain. Tous les éventuels acquéreurs souhaiteraient installer des mobile-homes, des caravanes ou des chalets bois (les constructions de maison d'habitation étant interdites dans ce périmètre). Considérant qu'il convient de protéger les sources d'eau potable du village, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'acquérir la dite parcelle.

La parcelle de surface totale 7.141 m² est toujours en vente au prix de 4.000€ (soit 1,79€/m²) hors frais de notaire.

Après débat, le Conseil Municipal décide une nouvelle fois qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de délibérer sur ce sujet. Le Conseil demande de faire jouer le droit de préemption si le terrain se vend.

2.8 Passage en Agence Postale du Bureau de Poste de Lalouvesc

Monsieur le Maire rappelle le contexte déjà évoqué dans un précédent Conseil Municipal et publié dans le journal municipal l'Alouette N°2 à l'Automne 2008.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009

- Compte-rendu -

Depuis le 1^{er} septembre 2008 la Poste de Lalouvesc n'est plus ouverte en saison hivernale qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi tous les matins de 09h00 à 12h30
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 16h00
- Un samedi sur deux : les semaines paires (chaque semaine de l'année étant numérotée de 1 à 52 ... consulter le calendrier de la Poste !)

De plus les boîtes postales ont été transférées à l'extérieur pour un accès 24h/24h. Enfin, si le courrier part toujours le samedi matin, par contre, il reste en attente à St Félicien tout le week-end ...

Depuis 1990, la Poste n'est plus une administration (entendez par-là un service public), mais, une entreprise d'Etat : un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) avec des obligations en matière de résultats, ouverte à la concurrence et avec une seule obligation en matière de service public : distribuer 85% du courrier à J+1.

Par ailleurs, vous devez aussi savoir que la structure de la Poste a également changé et que son activité est scindée en trois grands domaines :

- Le Courrier (sous divisé en deux entités les lettres et les colis),
- Le Bureau de Poste (Etablissement),
- La Banque Postale.

Le Courrier et la Banque sont les deux services proposés dans votre Etablissement.

La loi de 2005 a défini les obligations de la Poste pour ce qui concerne l'aménagement du territoire (bureaux de postes hors agglomération) : pas de fermeture des bureaux de poste mais adaptation des horaires et des statuts à partir du trafic constaté sur le courrier. Concrètement, La Poste propose des partenariats sous les formes suivantes :

1. Le Relais de Poste

Ce type de partenariat s'adresse aux toutes petites communes. Le bureau de Poste est alors transféré dans un commerce, mais les opérations sont très limitées.

2. L'Agence Postale Communale

Son fonctionnement est pratiquement identique à celui d'un bureau de poste classique si ce n'est que les retraits sont limités à 300€/semaine/compte, mais des dérogations sont possibles (pour les commerçants et les associations sous réserve de convenir d'un jour de dépôt). La mairie doit alors prendre à sa charge les frais des locaux et recruter et gérer un employé communal. De son côté, la Poste prend alors à sa charge la formation initiale et continue de l'employé communal, l'équipement et l'entretien du matériel et la sécurité des biens et des personnes. Une indemnité forfaitaire de 883€/mois est versée par la Poste à la commune. Il reste cependant à régler la situation cas où l'employé communal est malade ou en congés !

L'Association des Maires de France (AMF) a mis en place une convention-type entre les mairies et la Poste de manière à garantir la pérennité de ce système pour au moins 9 ans.

Que pouvons ou devons nous faire (ou ne pas faire) ?

- Ne rien faire : c'est possible mais le risque est grave, non pas d'une fermeture du Bureau mais d'un fonctionnement aléatoire suivant la disponibilité en personnel de la Poste.
- Prendre l'initiative : c'est également possible. Cela nous laisserait alors la maîtrise des horaires et éviterait toute fermeture définitive mais ferait peser des charges en plus sur notre commune. Bref ce serait donc à la commune dernier échelon territorial de prendre en charge un service public abandonné par l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2009 - Compte-rendu -

Dernier élément à verser au dossier en cette fin d'Été 2009, la Poste devrait devenir au 1^{er} janvier 2010 une Société Anonyme (dernier pas avant une structure définitivement privée ?!).

A noter également, qu'il devrait être possible de mutualiser les moyens avec la Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA) de manière à augmenter la subvention et surtout à régler le problème des congés.

Monsieur le Maire propose donc de voter pour le passage en Agence Postale de manière à maintenir ce service public. (Dans le cas d'un vote favorable, le passage devrait être effectif début janvier 2010).

Un vif débat s'engage à l'issue duquel le Conseil Municipal, par 9 voix contre 2, décide de pas se prononcer pour l'instant sur le passage du bureau de Poste en Agence Communale Postale et demande un débat public avec les représentants de la Poste.

III QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Promenades musicales : demande de subvention exceptionnelle de 500€ pour 2009 (ce point sera débattu lors du prochain Conseil en octobre)
- ✓ Sainte Monique (rencontre en septembre de deux bailleurs de fond éventuel)
- ✓ Demande d'éclairage pour l'escalier des gîtes route d'Annonay
- ✓ Demande de pose d'un miroir au carrefour en haut de la rue de la Fontaine du côté bâtiment Fontaine St Régis
- ✓ Demande à faire à l'UT Nord Ardèche (ex DDE) pour réparer les fissures en milieu de chaussée sur les départementales traversant le village
- ✓ Appel à toutes les bonnes volontés pour assurer la logistique de la **Brocante le 6 septembre 2009**

IV AGENDA

- Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal : Lundi 19 octobre 2009 à 20h00
- Plan d'eau de Rochepaule : 12 septembre 2009 12h00 : pique-nique sur site (pour les conseillers municipaux et leur famille) => **nombre de participants pour Lalouvesc : 12**

(Clôture de la séance à 23h00)